

ÉCOLE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil d'établissement

LIEU : Teams

DATE : Mardi 9 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance (présences et quorum)

Ouverture de la séance à 18h34.

Étaient présents :

Membres réguliers

Nathalie Jalbert-Chaussé (resp. SDG)

Nicolas Deschênes

Andréane Brassard

Leila Brahimî (enseignante)

Farah Jamal (parent)

Élisabeth Vigeant

Medgine Bras (directrice)

Denise Moncion (parent – substitut CCP)

Philippe Orsini (parent - CCP)

Evelyne Paquet (enseignante)

Fanny Legault (enseignante)

Chloé Lagendyk

(psychoéducatrice)

Valbona Betekshi (enseignante)

Membres substitués

Flavie Léger Roy (parent)

Jean-François Léonard (parent)

Sabrina Laferte

Catherine Archambault (parent)

Invité

Alice Finaz

2. Élection d'un(e) secrétaire

RÉSOLUTION – Farah Jamal propose Philippe Orsini comme secrétaire de la présente rencontre, secondé par Nicolas Deschênes et adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION – L'adoption de l'ordre du jour est proposé par Farah Jamal, secondé par Philippe Orsini et adoptée à l'unanimité.

4. Mot de la direction

Medgine Bras présente la situation des activités lors des journées pédagogiques. En juin dernier, Catia Aguzzi (resp. SDG 2023-2024) avait élaboré une ébauche des activités et des sorties lors des journées pédagogiques pour l'année 2024-2025. Dès le début de l'année, Nathalie Jalbert-Chaussé (resp. SDG 2024-2025) a fait des

démarches pour réserver les activités et les transports. Le coût des activités a augmenté par rapport à l'an dernier. Le coût des transports a énormément augmenté également. La situation est la même dans plusieurs écoles.

Le conseil d'établissement avait statué en octobre 2022 que les sorties du service de garde devaient coûter au maximum 45\$, incluant les frais de l'activité, les frais de transport et les frais de garde. En 2023-2024, il avait été discuté en CÉ que ce montant n'avait pas à être augmenté.

DÉCISION

5. La liste des activités proposées lors des journées pédagogiques est présentée. Toutes les sorties proposées dépassent le montant plafond de 45 \$ autorisé par le conseil d'établissement.

5.1. Lors de la première rencontre régulière du Conseil d'Établissement, nous discuterons du coût des autres journées pédagogiques.

5.2. Les deux premières sorties (23 octobre et 1er novembre 2024) sont déjà réservées. Puisque la première sortie est déjà réservée et qu'elle est trop proche, elle ne peut être annulée sans payer la totalité du coût. Il faudrait également payer une partie du coût des transports. Il y a déjà 88 inscriptions. L'annulation de la deuxième sortie entraînerait également des frais d'annulation. Comme les 2 premières sorties ne peuvent être annulées sans pénalité, le Conseil d'Établissement n'a d'autre choix que d'accepter ces 2 sorties. Les autres activités des journées pédagogiques seront revues lors de la première rencontre.

RÉSOLUTION – Farah Jamal propose que les sorties du 23 octobre 2024 soient approuvées. La proposition est secondée par Andréanne Brassard et adoptée à l'unanimité.

6. Période réservée au public
Alice Finaz est présente lors de la rencontre.

VARIA

7. Date de la prochaine rencontre : Semaine du 23 octobre 2024

8. Levée de la séance
La levée de la séance est proposée à 19h20 par Farah Jamal et secondée par Philippe Orsini – adopté à l'unanimité.

Rédigé par Philippe Orsini